
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018

PROCES VERBAL

Le trois juillet deux mil dix-huit, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean GILET, maire.

PRÉSENTS : Monsieur GILET Jean, Mesdames BERTRAND Amandine, LUCAS Sylvie, JAUNET Catherine, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, PELLETIER-SORIN Manuella, BARIL Paméla, BLANCHARD Maryline, Messieurs BARIL Frédéric, DUPONT David, BRISSON Jean-Yves, GENDRON Denis, GIRAUDET Christophe, JOYEUX Lilian, CHARRIAU Jean-Emmanuel.

ABSENTS EXCUSES : LACHAUD Elsa, PARAIS Philippe, LE ROUZIC Ludovic.

Madame JAUNET Sabrina a été nommée secrétaire.

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE (PCT)

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique s'est engagée depuis plusieurs mois dans l'élaboration d'un Projet Culturel de Territoire en partenariat avec le Conseil Départemental et l'Etat-DRAC. L'implication de l'ensemble des communes du territoire est indispensable pour que le PCT soit coconstruit et partagé. Le comité de pilotage PCT est venu informer les conseillers municipaux de la démarche en cours.

FINANCEMENT DU PARKING – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire présente une proposition de prêt réalisée par le Crédit Mutuel pour financer les travaux d'aménagement du parking situé près des salles.

Il s'agit d'un prêt de 200 000 € sur 10 ans au taux fixe de 0.83 %. Compte tenu des taux proposés actuellement, les élus valident cette proposition à l'unanimité.

FINANCEMENT DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DU VIGNEAU »

Monsieur le Maire informe les élus que dans le but de financer l'acquisition de l'ensemble du foncier (parcelles Consorts Grellier, Consorts Ecomard) d'une valeur totale de 243 000 € et les frais d'études et de travaux des 7 lots de la première tranche du lotissement « Les Hauts du Vigneau » qui s'élèvent à 196 500 €, il est nécessaire de solliciter un prêt auprès des banques afin d'équilibrer le nouveau budget créé.

Il présente les propositions des deux banques ayant répondues. Les élus retiennent la proposition la plus avantageuse qui est celle du Crédit Mutuel ; à savoir :

Un prêt relais sur 3 ans + 1 an à 0.50 % d'un montant de 230 000 € avec des frais de dossier de 230 € pour la réalisation des travaux de la tranche des 7 lots.

Et, un prêt à taux fixe sur 10 ans à 0.83 % d'un montant de 200 000 € avec des frais de dossier de 200 € pour l'acquisition du foncier des prochaines tranches.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT « LES HAUTS DU VIGNEAU »

Suite à la validation du financement du lotissement par prêts, Monsieur le maire présente le budget primitif 2018 du budget lotissement qui reprend le coût global des opérations.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
Crédits proposés	486400.00	486400.00	482400.00	482400.00
Crédit reporté				
TOTAL PROPOSE	486400.00	486400.00	482400.00	482400.00

DECISIONS MODIFICATIVES N°2 – BUDGET COMMUNAL

La création d'un compte d'avance (168748) sur le budget communal est nécessaire pour alimenter le nouveau budget lotissement. Il sera équilibré par une diminution du compte 2315 d'une valeur de 56 400 €. S'agissant d'une avance, cette somme sera récupérable sur le budget communal à la fin de l'ensemble des opérations du lotissement.

DEVIS TOPOGRAPHIQUE LOTISSEMENT EN ZONE 1AU

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de réaliser une opération topographique sur l'ensemble du secteur 1AU afin d'étudier l'aménagement des lots et du bassin d'orage du futur lotissement. Le devis réalisé par CDC Conseils s'élève à 2 280.00 € HT que les élus valident à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT ASSAINISSEMENT 2017

M. le Maire rappelle que la commune a confié la gestion du service assainissement à la SAUR via un contrat d'affermage. Ce délégataire doit transmettre un rapport annuel retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Le conseil municipal adopte le rapport 2017 à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Suite à la validation par le Centre de Gestion 44 d'un dossier proposé au titre de la promotion interne au grade d'agent de maitrise (avec examen), les élus créent un poste d'agent de maitrise en remplacement du poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe.